




COORDINATION SUD



PLAIDOYER

LES ACCORDS DE LIBRE-ÉCHANGE ET LEURS CONSÉQUENCES SUR LES AGRICULTURES DU SUD

Coordination SUD – Solidarité Urgence Développement – est la coordination nationale des ONG françaises de solidarité internationale.

Fondée en 1994, elle rassemble aujourd'hui plus de 175 ONG, dont une centaine *via* six collectifs (CLONG-Volontariat, Cnajep, Coordination Humanitaire et Développement, CRID, Forim, Groupe Initiatives) qui mènent des actions humanitaires d'urgence, d'aide au développement, de protection de l'environnement, de défense des droits humains auprès des populations défavorisées, mais aussi des actions d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale et de plaidoyer. Coordination SUD assure quatre missions : la représentation de positions communes auprès des institutions publiques et privées, en France, en Europe et dans le monde ; la défense et la promotion des ONG ; la veille et l'analyse du secteur de la solidarité internationale ; et enfin l'appui et le renforcement des ONG françaises.

La commission Agriculture et alimentation (C2A) de Coordination SUD

Cette publication est réalisée par la commission Agriculture et alimentation (C2A) de Coordination SUD. Dans le cadre de sa mission d'appui au plaidoyer collectif de ses membres, Coordination SUD a mis en place des commissions de travail. Ainsi, la C2A regroupe des ONG de solidarité internationale qui agissent pour la réalisation du droit à l'alimentation et un soutien renforcé à l'agriculture familiale dans les politiques ayant un impact sur la sécurité alimentaire mondiale :

ActionAid France – Peuples Solidaires, Action Contre la Faim, AgriSud, Agter, Artisans du Monde, AVSF, CARI, CCFD-Terre Solidaire, CFSI, Commerce Équitable France, Gret, Iram, ISF Agrista, MADERA, Max Havelaar, Oxfam France, Réseau foi et Justice Afrique Europe, Secours Catholique – Caritas France, SOL – Alternatives Agroécologiques et Solidaires, Terre et Humanisme, UNMFREO.

La C2A assure la représentation de Coordination SUD auprès des institutions traitant de l'agriculture et de l'alimentation telles que le Groupe interministériel français sur la sécurité alimentaire (GISA) et le Mécanisme de la société civile (MSC) pour le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA).

Contact de la commission Agriculture et alimentation (C2A) :

Carline Mainenti, AVSF

Email : c.mainenti@avsf.org

Site web : www.coordinationsud.org

Cette note a été rédigée par Anne Bach (ActionAid France – Peuples Solidaires) avec les contributions de Pauline Verriere (Action contre la Faim), Pierre Du Buit et Gérald Godreuil (Artisans du Monde), Maureen Jorand (CCFD-Terre Solidaire), Pascal Erard (CFSI), Laurent Levard (GRET) et Jacques Berthelot (SOL).

Sources générales : ActionAid France – Peuples Solidaires, AITEC, ATTAC, BILATERALS.ORG, C2A, CCFD-Terre Solidaire, GRAIN, SOL...



Porté au sein de la C2A et avec le soutien financier de l'Agence française de développement.
Les points de vue exposés dans ce document ne représentent en aucun cas le point de vue officiel des organismes ayant apporté leur soutien financier.



Reproduction et traduction autorisées, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source et information préalable auprès du service Communication de Coordination SUD.



INTRODUCTION

L'objectif de la commission Agriculture et alimentation de Coordination SUD est de coordonner les travaux réalisés par ses participant-e-s et de faciliter la concertation entre ses membres dans leur travail de plaidoyer auprès des acteur-ric-e-s sociaux et des décideur-euse-s politiques nationaux et internationaux. Les membres de la commission s'accordent sur les représentations assurées au nom de Coordination SUD et y échangent des informations sur les enjeux internationaux en cours. La commission est mandatée par Coordination SUD pour formuler les positions que prend le collectif lors des principaux rendez-vous institutionnels traitant de l'agriculture et de l'alimentation.

Au cours des six derniers mois de la pandémie, toute une série de négociations commerciales bilatérales et régionales ont amplement progressé dans le but de renforcer l'emprise des entreprises multinationales sur nos systèmes alimentaires. Les accords de libre-échange (ALE) continuent à promouvoir la monoculture par de grandes entreprises.

La commission Agriculture et alimentation (C2A) de Coordination SUD a souhaité faire le point sur les effets et les impacts de ces accords sur les agricultures des pays du Sud, en vue de préciser et de compléter ses propositions. Il s'agit de défendre une politique agricole qui soit en cohérence avec les objectifs de développement durable et le respect des droits humains et de la nature. Malgré les promesses annoncées par les gouvernements, ces accords sont en réalité trop souvent un appauvrissement pour beaucoup... et une richesse pour quelques autres.

1 | RAPPEL HISTORIQUE DES ACCORDS DE LIBRE-ÉCHANGE

Depuis des dizaines d'années, une longue suite d'accords de libéralisation du commerce international n'a pu parvenir à créer des échanges agricoles équitables permettant d'améliorer l'alimentation de la population mondiale tout en préservant notre environnement :

- **L'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (General agreement on tariffs and trade ou GATT)**, signé en 1947 par 23 pays, met en place, au sortir de la guerre, la matrice d'un commerce international conforme au principe du libre-échange. En 1995, l'OMC élargit le nombre d'accords sectoriels ou horizontaux, mais le GATT reste le saint des saints de tous ces autres accords multilatéraux¹.
- En 1994, **l'accord de libre-échange nord-américain (Aléna)** crée une zone de libre-échange entre le Canada, les États-Unis et le Mexique. Il a effectivement contribué à une croissance économique importante, mais non bénéfique pour tous : « *Une chance pour le Mexique, un fardeau pour les Mexicains.* »² Le Mexique se voit, par exemple, obligé d'importer du maïs des États-Unis à un coût inférieur au sien. Sitôt élu, en septembre 2018, comme il l'avait promis, Donald Trump parvient à imposer un nouveau texte à ses deux plus proches partenaires économiques après des mois de menaces, de récriminations et de négociations, l'Usmca pour « accord États-Unis – Mexique – Canada ». Ce dernier ne devrait toutefois pas bouleverser la nature des échanges entre les trois pays, mais le Canada a dû concéder une libéralisation de ses importations de lait.
- En 1995, **l'Organisation mondiale du commerce (OMC)** succède au GATT. Elle comprend 164 États membres (dont l'Union européenne) qui représentent la quasi-totalité du PIB et des échanges mondiaux. Elle vise à éliminer par étapes les droits de douane. L'OMC évolue par cycles de négociations. Après l'accord de Marrakech en 1994, le cycle de Doha, prévu initialement pour trois ans, a débuté en 2001, mais les négociations sont bloquées du fait d'intérêts trop divergents entre les États. Elle est encore plus en difficulté depuis la démission récente de son directeur général, le brésilien Roberto Azevêdo, qui a annoncé son départ un an avant la fin de son mandat. Il estime « qu'il a pu contribuer à maintenir l'OMC comme un pilier essentiel de la gouvernance économique mondiale dans une période difficile pour la coopération multilatérale »³. L'OMC doit maintenant affronter les défis liés au covid « *au moment*

1. Jacques Berthelot, Economiste

2. Rafael E. Moreno, *Economie et Humanisme*, 2004

3. *Atlantico Rédaction*, 14 mai 2020

où l'économie mondiale enregistre son plus violent ralentissement depuis la Grande dépression des années 1930 », mais le veto de Donald Trump à la candidature de l'ex-ministre des Finances du Nigeria oblige l'OMC à bouleverser son calendrier et à rester sans tête, probablement jusqu'à l'investiture de Joe Biden.

- Lancé en 1995, **l'accord multilatéral sur l'investissement (AMI)** visait le même but pour la libre concurrence dans les services. Il n'aboutit pas lorsqu'il est apparu publiquement dans toutes ses implications et fut arrêté en 1998 à la suite d'une mobilisation générale.

Ces échecs et le blocage de l'OMC ont facilité l'émergence de ces nouveaux accords de libre-échange (quelques exemples au paragraphe n°2) afin de créer à terme un grand marché mondial libéré de toute entrave, en passant par des accords bilatéraux ou pluri-latéraux plus simples à mettre en place.



© Tristan Parry pour AVSF

2

DES ACCORDS DITS DE « NOUVELLE GÉNÉRATION » NÉGOCIÉS SANS LA PARTICIPATION DES CITOYEN·NE·S

Les négociations se passent en dehors du cadre démocratique. Rien ne doit filtrer et aucune consultation de citoyens n'a lieu sur leur opportunité, mais les lobbyistes de l'agroalimentaire sont bien présents. Seules les « fuites » des uns et des autres permettent aux citoyens d'en prendre connaissance avant la signature.

Le 11 septembre 2014, la Commission européenne a rejeté pour non-conformité thématique une proposition d'initiative citoyenne européenne (ICE), déposée par plus de 230 mouvements citoyens de l'Union européenne (UE), demandant un débat public sur les accords Tafta (États-Unis – UE) et CETA (Canada – UE). Une ICE autogérée a donc été lancée par ces mêmes organisations et a atteint plus de trois millions de signatures un an plus tard. Ce fut néanmoins un bon moyen de sensibiliser l'opinion publique et de maintenir l'UE sous pression.

- **Les accords de partenariat économique (APE)** ou accords de paupérisation économique pour les organisations ouest-africaines⁴, car ils mettent en compétition la zone économique la plus riche avec des zones parmi les plus pauvres du monde. En vertu des conventions de Lomé signées dans les années 1970, les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) étaient exemptés de droit de douane à l'entrée du marché européen, tandis qu'ils pouvaient taxer leurs importations en provenance de l'UE. L'accord de Cotonou, signé en mai 2000, remplace les conventions de Lomé. Son article 37 stipule que « des accords de partenariat économique seront négociés au cours de la période préparatoire qui se terminera le 31 décembre 2007 au plus tard ». D'après négociations ont alors été engagées. Elles ont débouché sur sept accords de partenariat économique entre sept régions concernant 32 des 79 pays ACP et l'Union européenne :
 - l'Afrique de l'Ouest (AO), regroupant seize États dont quinze de la Cedeao⁵ plus la Mauritanie. Mais cet accord n'est pas signé officiellement puisque le Nigéria, représentant 72 %⁶ du PIB de l'AO refuse de le signer, bien que des APE intérimaires (APEi) soient mis en œuvre avec la Côte d'Ivoire et le Ghana depuis fin 2016 ;
 - l'Afrique Australe, accord mis en œuvre avec six États depuis juin 2016 ;
 - l'Afrique de l'Est, accord regroupant cinq États depuis octobre 2014, mais trois refusent de le signer (Burundi, Tanzanie et Ouganda) ;
 - le Cariforum (forum caribéen des États de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique),

4. AOPP et Roppa par exemple

5. Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest

6. <https://ec.europa.eu/trade/policy/countries-and-regions/development/economic-partnerships/>

regroupant quinze États et mis en œuvre depuis octobre 2008 (mais Haïti, seul PMA⁷, ne l'a pas encore ratifié) ; c'est le seul APE « complet », c'est-à-dire intégrant les domaines des services, propriété intellectuelle, investissements et accès aux marchés publics ;

- un APEi (ESA) avec six des onze États d'Afrique orientale et australe (Maurice, Seychelles, Madagascar, Comores, Zambie et Zimbabwe), appliqué provisoirement depuis mai 2012 ;
- un APEi avec le Cameroun seulement, mis en œuvre depuis juillet 2014, puisque les autres États d'Afrique centrale (Tchad, Centrafrique, Congo Brazzaville, Congo Kinshasa, Gabon, Guinée équatoriale, São Tomé et Príncipe) ont refusé de le signer ;
- quatre APEi : Papouasie Nouvelle Guinée depuis mai 2011, Fidji depuis juillet 2014, Samoa depuis décembre 2018 et Îles Salomon depuis mai 2020, sur les quinze États ACP du Pacifique.

Ces accords doivent encore être ratifiés constitutionnellement par la plupart des parlements locaux, mais sachant que cela risque de prendre beaucoup de temps, leur application provisoire est envisagée, en totalité ou en partie, en attendant la ratification de tous les pays de chaque entité ! En effet, ces accords stipulent bien qu'ils peuvent être étendus aux investissements et aux services six mois après leur signature...⁸ S'ils étaient considérés un jour comme de simples accords commerciaux, ils pourraient donc être soustraits aux ratifications locales.

L'élimination des droits de douane, entre l'UE et les pays africains concernés par ces accords, se traduirait par des pertes nettes pour ces pays. Ainsi les pays d'Afrique de l'Ouest perdraient quelque trente milliards d'euros pendant les vingt ans de l'accord⁹. Qu'ils ratifient ou non ces accords, « les pays les plus riches seront les dindons de la farce » ; mais les pays moins avancés le seraient davantage si les accords régionaux étaient ratifiés, puisqu'ils perdraient aussi l'essentiel de leurs droits de douane. Ces APE risquent d'affaiblir les filières locales mises en place. Ils pourraient donc conduire les pays africains signataires à réduire leurs budgets déjà très faibles portant sur l'éducation, la santé et les infrastructures ainsi que sur le développement de l'agriculture familiale et des petites entreprises. « C'est la mise à mort de leur souveraineté alimentaire. »¹⁰ C'est « le baiser de la mort de l'Europe à l'Afrique »¹¹.

7. Pays moins avancé

8. Le Conseil de l'UE a adopté en 2002 les directives permettant l'application provisoire des APE lorsqu'ils ne concernent que les échanges commerciaux sur lesquels la Commission européenne a une compétence exclusive, ce à quoi se sont limités la plupart des APE sauf le Cariforum. Mais le Conseil a adopté en 2019 une directive recommandant d'élargir les APE aux « thèmes de Singapour » sur les services, l'investissement, l'accès aux marchés publics, la propriété intellectuelle, Jacques Berthelot, économiste

9. Jacques Berthelot, *Vous avez dit Libre Échange ?*, L'Harmattan, 2018

10. Droit des peuples à une alimentation saine et culturellement appropriée produite avec des méthodes durables, et droit des peuples de définir leurs propres systèmes agricoles et alimentaires

11. Jacques Berthelot, « Funeste convergence de vues entre l'Union européenne et l'Union africaine. L'agriculture africaine dans la tenaille libre-échangiste », *Le Monde Diplomatique*, 2017



© Nicolas Robert pour AVSF

D'autre part, les accords intérimaires (Happai) signés avec certains pays (Côte d'Ivoire, Ghana et Cameroun) viennent déconstruire l'effort de régionalisation en cours, en donnant un avantage compétitif aux produits fabriqués avec des matières premières importées de l'UE sans droit de douane, par rapport à des produits équivalents réalisés dans les autres pays de la région, comme le développement des filières « lait local », mises en difficulté par les importations du lait en poudre européen subventionné par la PAC (Politique agricole commune), et la concurrence du blé européen sur les céréales locales adaptées au climat (sorgho, mil...) pour la fabrication du pain et des pâtes.

Ces conséquences inter-régionales des APE vont être aggravées par la signature de la Zlecaf (zone de libre-échange continentale africaine) dont la mise en application est repoussée à janvier 2021 à cause du covid. Cet accord commercial, soutenu politiquement et financièrement par l'UE, créé le 30 mai 2019 et regroupant maintenant quarante États de l'Union africaine (UA), vise à créer une vaste zone de libre-échange de plus de 1,2 milliards d'habitants et d'un PIB global de 2500 milliards de dollars. Il devrait être ratifié par les parlements de ces pays qui ont seulement 16 % d'échanges commerciaux entre eux contre 25 % pour les importations de tous produits venant de l'UE-28 en 2019, en baisse constante depuis les 39 % de 1995, dont 22 % pour les importations alimentaires, en baisse depuis les 32 % de 1995¹². Le Nigéria, pays de l'opposition la plus forte aux

12. Pour les exportations de l'ASS la part vers l'UE28 dans les exportations totales a été de 24 % en 2019 contre 41 % en 1995, dont, pour les produits alimentaires, de 34 % en 2019 contre 60 % en 1995. Pour l'AO la part des importations totales venant de l'UE28 a été de 35 % en 2019 contre 56 % en 1995 et, pour les seuls produits alimentaires elle a été de 36 % en 2019 contre 60 % en 1995. Quant aux exportations de l'AO vers l'UE28, elles sont passées pour tous les produits de 43 % en 1995 à 30 % en 2019 et, pour les seuls produits alimentaires, de 71 % à 43 %. Une définition stricte des produits alimentaires (codes CTCI 0+11+22+4) est retenue ici à la différence de la Cnuceud et de l'OMC qui y incluent aussi le tabac (code 12)

APE, vient juste de ratifier la Zlecaf ce 20 novembre 2020 sous la pression de toutes les institutions multilatérales¹³, de la Banque africaine de développement et de l'UE qui ont produit de nouveaux rapports en 2020.

Des fabricant-e-s, des commerçant-e-s, des agriculteur-riche-s, des petites et moyennes entreprises ont exprimé la crainte que l'Afrique ne devienne une décharge pour produits bon marché en provenance de l'étranger, ce qui pourrait faire des ravages sur le processus actuel d'industrialisation des produits agricoles¹⁴.

“ Les accords intérimaires (APEi) viennent déconstruire l'effort de régionalisation. ”

Par l'accord post-Cotonou conclu le 3 décembre 2020 entre les négociateurs en chef, l'UE « propose de prolonger une nouvelle fois l'application de l'accord de Cotonou et ce, jusqu'au 30 novembre 2021, à moins que le nouvel accord n'entre en vigueur ou ne soit appliqué à titre provisoire avant cette date... Qu'advient-il alors des accords de partenariat économique (APE) ? L'UE confirme que les APE sont des accords internationaux autonomes. Ils restent valables et le nouvel accord assurera le lien avec les APE, en particulier en ce qui concerne les principes généraux et son action en faveur d'une croissance et d'un développement économique inclusif et durable »¹⁵.

- **Le CETA (comprehensive economic and trade agreement)**, négocié depuis mai 2009, a été signé entre le Canada et l'UE en septembre 2014 et a donc été enfin publié. Il représente un quart du PIB mondial, 550 millions de consommateurs, soit 7,5 % de la population et 20 % des échanges de biens et de services.

Contenant plus de 1 600 pages, cet accord est difficile à maîtriser par des non expert-e-s. Après plus de trois ans d'application provisoire, l'UE n'arrive pas à le conclure, car il rencontre de plus en plus d'oppositions : par exemple, contre l'importation prévue de 65 000 tonnes de viande bovine et de 80 000 tonnes de viande porcine ; la non reconnaissance du principe de précaution alors que les normes sanitaires et phytosanitaires sont basses au Canada ; l'absence de dispositif contraignant pour protéger l'environnement et lutter contre le réchauffement climatique. Il est donc encore urgent d'agir.

13. Banque Mondiale, FMI, Cnuced, FAO et Onudi

14. Par exemple les « déchets » de carcasses de poulets et de dindes, une fois enlevé le « blanc » consommé par les Européens, très bien documenté dans le film « Pauvres poulets » diffusé récemment sur Arte pour la campagne AlimenTerre 2020

15. https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/QANDA_20_2303

Cet accord ne sera pleinement appliqué qu'après sa ratification par l'ensemble des parlements nationaux de l'UE. À ce jour, le Parlement de Chypre vient de voter contre la ratification l'été dernier, alors que, précédemment, le Parlement wallon, les Pays-Bas et l'Autriche se sont aussi opposés à sa ratification.

- **Le partenariat trans-pacifique (PTP) ou trans-pacific partnership (TPP)** est une alliance commerciale promue par Barack Obama, signée le 7 mars 2018 après dix ans de négociations, entre douze pays de la côte Pacifique.

Un premier accord, appelé Trans-pacific strategic economic partnership agreement, a été signé en juin 2005 par le Brunei, le Chili, la Nouvelle-Zélande et Singapour. Il est entré en vigueur en mai 2006. En 2010, cinq autres pays négocient une extension de cet accord : Australie, États-Unis, Malaisie, Pérou et Vietnam. En novembre 2011, le Canada, le Japon et le Mexique rejoignent les négociations, mais la Chine en est exclue.

Cet accord vient compléter l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (Asean), organisation politique, économique et culturelle fondée en 1967 à Bangkok par cinq pays : l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines, Singapour et la Thaïlande. Le Brunei les a rejoints en 1984, le Vietnam en 1995, puis le Laos et le Myanmar (Birmanie) en 1997, et enfin le Cambodge en 1999.

- Des négociations étaient en cours depuis 2013 pour former un **partenariat économique intégral régional (RCEP ou regional comprehensive economic partnership)**, regroupant l'Asean et ses partenaires commerciaux : l'Australie, la Chine, la Corée du Sud, le Japon et la Nouvelle-Zélande, et constituant ainsi la plus grande zone de libre-échange mondiale en Asie-Pacifique. Promu par la Chine, cet accord commercial vient d'être signé virtuellement le 15 novembre par ces quinze pays aux divergences stratégiques parfois fortes, à l'issue d'un sommet de quatre jours à Hanoï ; il entrera en vigueur lorsqu'il aura été ratifié par au moins six pays de l'Asean et trois autres pays. L'Inde devait également rejoindre ce pacte commercial sans précédent, mais elle a finalement décidé de s'en retirer par crainte de voir des produits chinois à bas prix envahir son marché et par un rapprochement avec les États-Unis ; elle a toutefois la possibilité de rejoindre cet accord plus tard. Ce pacte commercial est également largement considéré comme le moyen pour la Chine d'étendre son influence dans la région et d'en déterminer les règles, après des années de passivité de la part des États-Unis pendant la présidence de Donald Trump ; en janvier 2017, ce dernier a retiré son pays du grand projet concurrent, le partenariat trans-pacifique (PTP), promu par Barack Obama.

Ce partenariat couvre près d'un tiers de la population du globe et représente 30 % du PIB mondial¹⁶. Il prévoit une élimination de 90 % des tarifs douaniers entre pays membres et des règles communes pour la propriété intellectuelle.

16. Alain Guillemoles, *La Croix*, le 15/11/2020 ; en comparaison, le marché commun de l'UE pèse autour de 19 % du PIB mondial



L'accord commercial du RCEP pourrait avoir un impact significatif sur l'agriculture et pourrait aggraver les dommages causés à la souveraineté alimentaire par les accords commerciaux précédents, y compris ceux de l'OMC¹⁷. Il menacerait les moyens de subsistance dans des secteurs comme les produits laitiers, la viande et d'autres produits agricoles, en autorisant l'importation en franchise de droits de produits subventionnés en provenance de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie. Le Vietnam serait parmi les pays les plus touchés.

Les ventes et l'utilisation de produits agrochimiques dans la région Asie-Pacifique seraient également stimulées par les règles d'accès au marché du RCEP qui élargissent le commerce des marchandises. Les dispositions relatives à l'exclusivité des données dans le chapitre sur la propriété intellectuelle peuvent également prolonger les périodes de protection par brevet de ces produits, ce qui exercerait une pression à la hausse sur les prix des denrées alimentaires.

Une autre menace évidente est l'accaparement des terres. Si cet accord était adopté, les chapitres sur l'investissement et les services du RCEP pourraient chacun prévoir que les membres du RCEP ne puissent pas discriminer les sociétés étrangères qui veulent acheter des terres agricoles locales. Dans de nombreux pays du RCEP, cela n'est pas possible en vertu de la loi actuelle et pourrait avoir de graves répercussions sur les structures agraires de la région.

17. Grain, 2019

- **Le Mercosur** est une communauté économique créée en 1991 qui regroupe plusieurs pays d'Amérique du Sud : l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay. L'accord de libre-échange annoncé avec l'UE, publié le 1^{er} juillet 2019, est actuellement rejeté de toutes parts, même par plusieurs parlements nationaux (Autriche, Irlande, Luxembourg, Pays-Bas et Wallonie), ce qui empêche aujourd'hui la Commission européenne et les lobbies économiques européens de parvenir à leurs fins. En cause, en particulier, la déforestation de l'Amazonie et une atteinte grave à la biodiversité, des exportations de viande bovine avec des normes sanitaires contestables et le non-respect des droits humains...¹⁸ Les paysan-ne-s argentin-e-s dénoncent aussi cet accord¹⁹.



Vadym Zaitsev © 123RF.COM

Au centre du Brésil, la savane du Cerrado est un écosystème unique au monde, où la plupart des fleuves du continent prennent leur source. C'est aussi le lieu de vie de nombreuses communautés, dont la survie est aujourd'hui menacée par la déforestation. La principale menace à la survie du Cerrado est l'expansion illimitée de l'agro-industrie pour la production d'eucalyptus, de soja et de viande.

18. Rapport détaillé de ces risques par le CCFD-Terre Solidaire et Greenpeace : <https://ccfd-terresolidaire.org/nos-combats/souverainete/mercotur-impact-climat-humain-6707>

19. <https://ccfd-terresolidaire.org/actualites/je-pense-donc-j-agis/les-paysans-argentins-6717>

Le 9 novembre, les ministres du Commerce de l'UE, réunis en vidéoconférence, devaient enclencher le processus de ratification de cet accord de libéralisation du commerce entre l'UE et les pays du Mercosur, mais aucun vote n'a pu avoir lieu en raison des trop vives oppositions exprimées dans de nombreux pays : en France par exemple, un courrier a été adressé à Emmanuel Macron et à ses quatre principaux ministres par plus de 100 000 personnes, ainsi qu'une lettre ouverte signée par plus de 200 économistes contestant le rapport officiel²⁰.

Ils s'appellent ACTA, ACS, AECG, AGCS, AMI, APE, CETA, FTAAP, GMT, Mercosur, PTP, RCEP, TAFTA, TiSA, TPP, TTIP... et bien d'autres noms encore selon les pays. Ces accords ne sont pas conclus pour répondre aux besoins des populations locales, mais pour l'enrichissement de quelques personnes : la finance passe devant l'humain.

Les uns après les autres, ces accords s'attellent à :

- démanteler les souverainetés populaires ;
- détruire les filières agricoles et les semences locales, et donc la souveraineté alimentaire ;
- déréglementer l'utilisation des pesticides ;
- exporter des produits à bas coûts souvent subventionnés, et donc plus compétitifs que les produits locaux ;
- supprimer les normes, les règlements et les lois qui nuisent à leurs profits, en donnant la priorité aux droits des multinationales sur les droits sociaux ou environnementaux.

Ils pousseront ainsi les paysans à la faillite, accéléreront le dépeuplement des campagnes et l'asphyxie des villes, et provoqueront de nouvelles migrations. Révée par les multinationales, cette évolution est mise en œuvre par des États, qui amputent ainsi eux-mêmes le champ de leurs compétences, et par des institutions financières internationales qui échappent à tout contrôle démocratique digne de ce nom.

Ces accords ne sont pas conditionnés au respect d'objectifs en matière climatique et ne prévoient donc pas les conséquences du changement climatique sur les populations et l'agriculture.

20. Action menée par le collectif Stop TAFTA-CETA, la plateforme S2B et d'autres organisations de solidarité internationale

3

NOS DEMANDES AUPRÈS DES DÉCIDEURS ET DÉCIDEUSES POLITIQUES FRANÇAIS·E·S

Tandis que l'Organisation mondiale du commerce se cherche et que la nouvelle Commission européenne souhaite revoir sa politique commerciale, plus de 80 organisations de la société civile européenne²¹ ont signé une prise de position en trois principes, soumise à la Commission européenne et transmise au gouvernement et aux parlementaires français·e·s : « Les droits humains et la protection de l'environnement et du climat avant les profits »²².

- **Arrêter l'organisation actuelle du commerce et des investissements.** Pour reprendre le slogan de la Confédération paysanne, « *l'agriculture n'est pas une marchandise* » comme les autres. Elle met en jeu notre souveraineté alimentaire. Il est donc urgent d'écrire des règles strictes régissant le commerce international des produits agricoles pour interdire la loi du plus fort dans ce domaine. Alors que la production agricole mondiale n'a jamais été aussi forte, presque un milliard d'êtres humains souffrent de la faim, et les prévisions de l'après covid sont encore plus alarmantes ! Les États sont souvent prêts à sacrifier leur agriculture pour obtenir des avantages industriels, comme le Mercosur dans la bataille automobile/agriculture de l'Allemagne. 80 % de l'agriculture mondiale est produite localement. L'agriculture européenne n'a pas vocation à nourrir la planète à coups de subventions publiques. L'Union européenne doit défendre l'agriculture paysanne, ici et ailleurs, renforcer les marchés de proximité et préserver les équilibres naturels, dont le climat. Il est temps de continuer à promouvoir des pratiques plus équitables dans les relations commerciales en s'inspirant des principes du commerce équitable.
- **Mettre fin aux privilèges des multinationales et à leur impunité.** Les décisions démocratiques et les droits humains doivent passer avant les intérêts privés. Il est temps d'imposer la responsabilité sociale des entreprises en appliquant la loi française sur le « devoir de vigilance » à l'UE et à l'ONU, de faciliter la conclusion du traité des Nations unies en cours sur les entreprises et les droits humains (instrument juridiquement contraignant), d'interdire les accaparements de terres réalisés sans le consentement préalable libre et éclairé des communautés concernées, et de refuser les tribunaux d'arbitrage privés.

21. Parmi lesquelles, en France, le collectif national Stop CETA/Mercosur, l'Aïtec, les Amis de la Terre, Attac France, le Cadtm, le CCFD-Terre Solidaire, la Confédération paysanne, la Fédération Artisans du Monde, France Nature Environnement, Sherpa et l'Union syndicale Solidaires...

22. Collectif Stop TAFTA, *Le temps est venu de refonder la politique commerciale européenne*, novembre 2020



© Eduardo Naranjo pour AVSF

- **Favoriser la coopération et la relocalisation écologique et sociale au lieu de la compétition et mondialisation néolibérales.** Les populations n'acceptent plus les contraintes des conditions de marché actuelles et demandent une meilleure solidarité internationale avec des politiques de développement transparentes et cohérentes entre les États, l'UE et les institutions internationales.

Les accords de libre-échange sont souvent utilisés par les entreprises agro-industrielles²³ pour forcer l'ouverture de marchés, afin d'écouler leurs produits agricoles, et pour cibler les barrières non tarifaires, comme les normes des produits alimentaires, entraînant de graves répercussions sur la vie des petit-e-s agriculteur-riche-s et des consommateur-riche-s. Par exemple, les accords commerciaux sont souvent utilisés pour essayer d'ouvrir les pays aux organismes génétiquement modifiés (OGM). Ces dispositions ou chapitres limitent le pouvoir des communautés locales et des gouvernements nationaux de décider de leurs propres normes concernant la biosécurité, les semences, la salubrité des aliments et autres préoccupations sanitaires.

La déclaration des Nations unies sur les droits des paysan-ne-s et autres personnes travaillant dans les zones rurales (Undrop) de décembre 2018 reconnaît ces personnes comme des actrices fondamentales pour surmonter les crises (elles ont parfois perdu leur vie et leurs moyens de subsistance dans la lutte pour protéger leurs terres, les semences, l'eau et les forêts). Elle est un instrument stratégique pour renforcer les luttes et les propositions des mouvements ruraux. Elle établit également une jurisprudence et une perspective juridique internationale pour guider la législation et les politiques publiques à tous les niveaux institutionnels au profit de ceux qui nourrissent le monde²⁴.

23. Bilaterals.org, Agriculture et alimentation

24. Via Campesina, avril 2020



Photographie de couverture: Clément Tardif – ActionAid
Création graphique: Benjamin Madelaine
Mise en page: Benjamin Courtault
Relecture : Le Style de l'ours Édition
Imprimé par : Imprimerie CV Pack



Rassembler et agir
pour la solidarité internationale

14, passage Dubail 75010 Paris
Tél. : +33 1 44 72 93 72
www.coordinationsud.org